

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Une Parcelle de Terre cadastrée Section AK N° 400 pour 14 a et 04 ca sise sur la Commune de LA FARLEDE (Var) lieudit GAUDEBOURG, 90 Impasse des Citronniers sur laquelle est édifié :

-UNE MAISON EN CONSTRUCTION ni hors d'eau ni hors d'air représentant approximativement une superficie de 159,33 m2.

-UNE PISCINE mesurant 15 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur disposant en décors d'un ilot central comportant des palmiers le tout entouré d'une plage de dalle de pierres.

-UN POOL HOUSE à usage d'habitation avec local technique de la piscine en sous-sol, le tout pour une superficie habitable de 47,34 m2

MISE A PRIX

CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS..... 180 000,00 €

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 26 FEVRIER 2024 de 14 h 00 à 15 H 00

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LA BANQUE POSTALE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 €uros - dont le siège social est situé 115 rue de Sèvres, 75015 PARIS identifié sous le numéro RCS – PARIS 421 100 645 pris en la personne de son représentant légal domicilié de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

Une Parcelle de Terre cadastrée Section AK N° 400 pour 14a et 04ca sise sur la Commune de LA FARLEDE (Var) lieudit GAUDEBOURG, 90 Impasse des Citronniers sur laquelle est édifié :

La parcelle de terre cadastrée AK N° 400 pur 14 ares et 04 centiares est plate et clôturée, l'ouverture sur rue n'est pas fermée.

LA CONSTRUCTION

A l'entrée de la parcelle depuis l'impasse se trouve immédiatement bâti non achevée une construction à l'état brut de maçonnerie, ni hors d'eau ni hors d'air.

Cette construction est de type traditionnelle dalle béton sur vide sanitaire, élévation parpaings et toit terrasse en parpaings sur ourdis béton

Les menuiseries ne sont ni fournies ni posées. Les réseaux ne sont pas tirés.

Quelques coffrets volets roulants sont présents, sans volet.

Deux trémies sont présentes dans le toit terrasse.

Aucun cloisonnement n'a été réalisé.

La construction non achevée est de type contemporain. Elle dispose de larges ouvertures sur l'extérieur.

Elle se compose actuellement d'un garage à l'entrée et de trois volumes distincts

L'exposition principale est sur la piscine, au Nord.

Le garage mesure 27,50 m²

LA PISCINE

Il s'agit d'un grand bassin maçonné mesurant 15 m de longueur X 7 m de largeur, avec une entrée romane au Nord.

Il dispose en décor d'un îlot central dans lequel des plantes sont enracinées.

La plage de piscine se compose de dalles de pierres avec margelles en béton.

L'ensemble des équipements, spots, buses de refoulement et système de nettoyage intégré escamotable est présent.

Une large terrasse est observée au-devant avec un espace barbecue.

Le système de filtration est installé dans le sous-sol du pool house. Il se compose d'un ensemble de pompes, d'un filtre à sable et de systèmes automatiques de régularisation de PH et d'électrolyse au sel. Sous réserve de son bon fonctionnement. Le Système est actuellement à l'arrêt

LE POOL HOUSE A USAGE D'HABITATION

Il se compose d'une pièce principale rectangulaire comprenant une cuisine et aérée et éclairée par deux grandes baies vitrées donnant sur le jardin extérieur.

Un couloir dessert une chambre et une salle d'eau

MODE D'OCCUPATION

Les biens sont inoccupés.

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué,

IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 € lorsque la mise à prix est inférieure à 30 000 €

SITE INTERNET

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : www.kalliste-avocats.com à la rubrique vente aux enchères.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS

Ci 180 000,00 €

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 9 Août 2023 et a été enregistré sous le n° 23/00046 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 19 Janvier 2024

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.